



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Le Directeur de la Délégation Départementale

à

Délégation départementale de la Dordogne
Pôle Santé-Environnement

La Directrice de la DREAL Nouvelle Aquitaine
DREAL NA - UD 24
24 000 PERIGUEUX

Affaire suivie par : Jean-François VAUDOISOT
Tél. : 05 53 03 11 15
Mèl. : ars-dd24-sante-environnement@ars.sante.fr

Périgueux, le 7 avril 2023

Objet : AENV – Carrière Ramos à BOUZIC

Réf : Votre courriel du 23 mars 2023

Faisant suite à votre transmission citée en référence, vous trouverez ci-dessous ma contribution à l'avis de l'autorité environnementale ainsi que mon avis à destination du service instructeur.

- Concernant la contribution à l'avis de l'autorité environnementale, le dossier est pertinent et proportionné aux enjeux du territoire et aux caractéristiques du projet.
- Concernant l'avis à destination du service instructeur, j'émet un avis favorable au projet avec les réserves suivantes :
 - Le projet étant localisé en zone karstique, non loin de captages d'eau destinée à la consommation humaine, une attention particulière sera portée à la prévention des pollutions ;
 - En cas de découverte d'une cavité souterraine en eau ou en cas de pollution accidentelle, en plus de l'information de la DREAL, un signalement à l'ARS et au syndicat d'eau du Périgord noir sera réalisé dans les meilleurs délais ;
 - En cas de détection d'ambrosie (plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant) sur l'emprise du projet, celle-ci doit être systématiquement détruite par le pétitionnaire avant le démarrage de sa floraison en juillet. Les merlons et les zones où la terre est remaniée sont à surveiller particulièrement.

Le Directeur de la délégation
départementale,

Didier COUTEAUD